

Procédure pour une demande d'admission à la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges

La Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (MSPVS) est accessible aux personnes de tout âge ayant besoin de soins palliatifs et résidant dans le territoire desservi par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie Ouest (CISSMO) ou ayant un proche qui y habite.

Étant donné que la MSPVS n'est pas un établissement de soins de longue durée, les demandes d'admission seront évaluées à l'intérieur d'un comité d'admissions.

Critères d'admissibilité

- Personne atteinte d'une maladie incurable, évolutive et en phase terminale, ayant un pronostic de moins de trois mois
- Personne informée que tous les traitements disponibles en vue de guérir ou de modifier le cours de la maladie ne sont plus envisagés
- Personne qui accepte et choisit librement d'être admise à la Maison de soins palliatifs et a signé un consentement éclairé (ou son représentant légal ou désigné, si, en raison de la maladie, la personne n'est pas en mesure de consentir ou de signer)

Critères d'exclusion

- les personnes déjà hébergées de façon permanente sont généralement exclus

Critères de priorisation

- présence de symptômes non-contrôlés
- état du réseau social
- résultat des échelles d'évaluation en soins palliatifs
- pronostic

Procédure

Télécopier (télécopieur : 450-202-2205) ou faire parvenir par courriel (admissions@mspvs.org) à la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges les documents nécessaires pour l'inscription :

- demande d'admission à la Maison de soins palliatifs complétée par un professionnel de la santé et signé par le médecin traitant ou de famille
- formulaire de consentement signé (obligatoire)
- prise de contact spécifiant l'état de santé actuel du patient et son fonctionnement
- les documents suivants, nécessaires pour l'analyse du dossier, si disponibles :
 - ❑ profil pharmacologique préparé par le pharmacien de l'hôpital ou communautaire
 - ❑ outil d'évaluation multi clientèle (OEMC)
 - ❑ évaluation psycho-sociale
 - ❑ collecte de données, plan de soins et/ou plan thérapeutique infirmier
 - ❑ feuilles sommaires des dernières hospitalisations
 - ❑ rapports et notes de consultations pertinentes
 - ❑ rapports de pathologie
 - ❑ derniers rapports d'imagerie médicale
 - ❑ derniers rapports de laboratoire
 - ❑ formulaire signé de non-réanimation, niveau d'intervention médicale ou directives médicales anticipées

Les demandes d'admission sont évaluées selon les critères de priorisation par le comité d'admissions de la MSPVS. Dans certaines circonstances, une visite d'évaluation préadmission sera effectuée afin de mieux connaître l'état bio-psycho-social du patient et de mieux évaluer la demande d'admission.

Un membre du comité d'admissions avisera l'intervenant pivot de la disponibilité d'un lit pour son patient.

L'intervenant pivot doit :

- s'assurer de l'entière compréhension du patient et de ses proches quant à l'ensemble des points soulevés dans le formulaire de consentement préalable à l'admission et leur donner une copie du formulaire
- informer la MSPVS des derniers développements de l'état du patient et des équipements qui seront transférés avec lui et ceux qui devront être fournis par la Maison (matelas thérapeutique, concentrateur d'oxygène, pousse-seringue, etc.)
- aviser le patient d'apporter sa médication du domicile et la carte d'assurance maladie, carte d'assurance privé et d'autres effets personnels demandés lors de l'admission (la liste d'effets personnels demandés lors de l'admission se trouve dans l'annexe du consentement)
- aviser le médecin de famille/traitant du transfert à la MSPVS
- **aviser la MSPVS si le patient décède**

Avant l'admission, il est possible pour le patient, sa famille et ses proches de visiter la MSPVS. Pour ce faire, il est nécessaire de prendre un rendez-vous en communiquant avec la directrice de soins ou la personne désignée pour organiser la visite.